



20 mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convention BEJUNE : soins palliatifs dans l'Arc jurassien

Une convention en matière de soins palliatifs a été signée par les exécutifs des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel. Elle renforce la collaboration intercantonale dans le domaine de la santé et des soins au sein de l'Arc jurassien (Jura bernois, Jura et Neuchâtel). Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juin 2009.

Au printemps 2007, les chefs des départements de la santé des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel signaient la « Déclaration d'intention concernant l'offre de soins palliatifs, la formation des professionnels concernés et la création d'équipes mobiles en soins palliatifs ». A cette occasion, ils ont annoncé publiquement leur volonté de renforcer leur collaboration dans le domaine des soins palliatifs dans l'Arc jurassien, autour du centre de référence qu'est le site de La Chrysalide de l'Hôpital neuchâtelois (HNe).

Aujourd'hui, les trois cantons formalisent cette collaboration par le biais d'une convention intercantonale concernant les prestations fournies par le service de soins palliatifs de HNe, sur son site de La Chrysalide, à La Chau-de-Fonds.

Cette convention a pour but de garantir aux citoyens de l'ensemble de l'Arc jurassien (Jura bernois, Jura et Neuchâtel) un accès égalitaire à des soins palliatifs de haute qualité. Pour ce faire, les cantons de Berne et du Jura s'engagent à inscrire HNe, pour son site de La Chrysalide, sur leur liste hospitalière respective, au sens de l'art. 39 LAMal.

Création d'une équipe mobile en soins palliatifs

Par ailleurs, les trois cantons conviennent de la création d'une équipe mobile en soins palliatifs pour l'Arc jurassien, dont le point d'ancrage sera le service de soins palliatifs d'HNe. Un mandat sera prochainement donné pour définir précisément les éléments d'organisation de cette équipe intercantonale.

Une équipe mobile en soins palliatifs intervient en deuxième ligne à la demande et avec l'accord des soignants en charge de la situation (première ligne). Elle a pour mission de conseiller et ne prodigue en principe pas elle-même de soins.

Personnes de contact :

- Canton de Berne : Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, tél. 031 633 79 00.
- Canton du Jura : Philippe Receveur, Ministre, chef du Département de la santé des affaires sociales et des ressources humaines, tél. 032 420 51 03.
- Canton de Neuchâtel : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé et des affaires sociales, tél. 032 889 61 00.